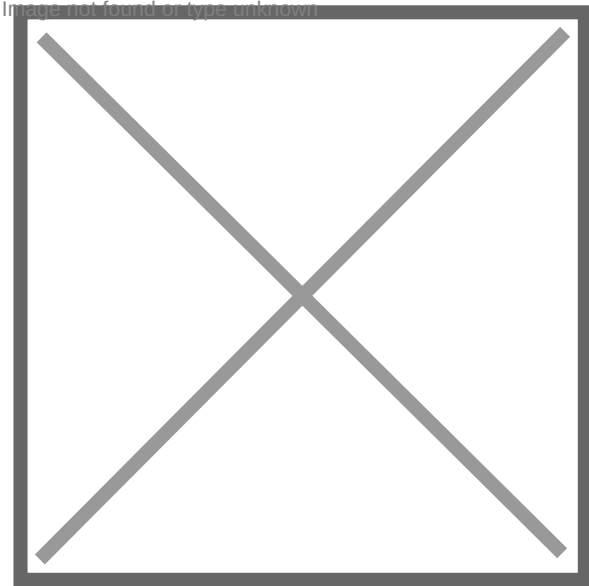




Indemnisation suite a un traitement a base de xylophene

Par **CHRETIEN NGUYEN CELINE**, le **08/06/2009** à **10:15**

Bonjour,
Je suis locataire du 1er etage d'une maison dans un petit village.
Le bailleur qui est la mairie a loue le rdc pour l'ouverture d'un magasin.
Lors des travaux, apres avoir oter le faux plafond, le coneil municipal s'est rendu compte de la dangerosté de notre plancher (plancher vetuste, poutres manquantes et tres abimees, capricornes)
Le maire nous a demander de quitter les lieux pour 24 heure pour eviter le bruit qu'allait causer les travaux de refection.
Nous sommes partis 5 jours a nos frais. A notre retour l'appartement etait impregne d'une tres forte odeur d'insecticide.
Cela nous piquait les yeux, la gorge, alors que l'appartemnt etait resté aerer pendant notre absence. Notre fils ainé 5 ans tousse un peu, Mxxx 4ans a developpé une otite et une rhinite allergique (il sous aerus) et se plaint de nausée et de fatigue. Mon bebe xxxx (23 mois) mange mois et est grognon.
D'apres un ouvrier, le produit utiliser est le xylophene et une resine pour restructurer les poutres existantes. La pose de ses 2 produits necessite un delai de sechage (8 à 15 jours)entre xylo et resine qui n'a pas ete respecter, rendant la combinaison des emanations plus toxique.
Nous avons peur pour la santé de nos enfants a moyen et long terme (cancer, sterillité....). Nous dormons dans la salle a manger, et nous n'avons pas les moyens d'aller vivre ailleurs alors que les emanations risquent de durer encore plusieurs semaine.
Quels sont nos recours pour pouvoir quitter ce logement au plus tot?

Mercirnrnxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **Allex**, le **02/01/2010** à **19:27**

Bonjour, rnrnest-ce que vous vous êtes adresser au bailleur (la mairie) afin de voir les possibilités qui vous seraient proposées ?

Par **Marion2**, le **02/01/2010 à 20:11**

Bonjour,rnrnContactez rapidement l'ADIL (Association de défense des locataires) - Gratuit -
rnrnVous serez aidé dans vos démarches.rnrnA.D.I.L (Association Départementale
Information Logement).Coordonnées principalesrn9 r Vauban 69006 LYON rn04 78 52 84 84
rnfax : 04 72 75 02 65 rnrnrnjeetendra a peut-être des coordonnées dans le Rhône, autres que
celles de Lyon.rnrnCordialement.

Par **Lico**, le **26/02/2023 à 01:45**

Bonsoir!rnrnLe 28 décembre 2022, j'ai passé au pinceau un traitement antitermites "Axton
Traitement Universel Bois intérieur/extérieur" sur une cloison en bois que je construis dans ma
mezzanine et ce, avec toutes les précautions requises : (Gants nitril - masque - visière), avec
les 2 fenêtres de la mezzanine grandes ouvertes pour la ventilation.rnrnDès le départ, l'odeur
a été extrêmement forte, puis ce produit a dégagé des vapeurs toxiques dans la maison, ce
qui m'a causé des brûlures à l'oesophage, l'estomac, ainsi que des troubles de la vision et des
maux de tête. Juste en dessous de la mezzanine se trouve une armoire murale, les vêtements
ont également été contaminés, impossible de les mettre car ils brûlent la peau, même après
lavage.rnrnSuite à cela, je me suis renseigné tout autour de moi, sur internet également, j'ai
ventilé toute la maison au maximum, j'ai passé l'aspirateur, effectué un lessivage avec de l'eau
chaude et de la bicarbonate dans la mezzanine, j'ai également passé de l'huile essentielle
pour essayer de solutionner le problème, mais jusqu'à présent le produit émet des relents
toxiques qui vous irritent les parties aériennes.rnrnJ'ai vu un médecin aux urgences qui m'a
conseillé de contacter le service antipoison de la région parisienne, ce que j'ai fait, ils m'ont
conseillé vu les brûlures ressenties de faire pratiquer un examen de l'estomac, rendez-vous
est pris en vue de faire cet examen.rnrnJ'ai donc contacté le magasin de bricolage où j'ai
acheté ce produit et j'ai adressé un courriel au directeur ce vendredi 24 février, pour essayer
de trouver une solution au problème qui m'est survenu, je suis en attente de leur
réponse.rnrnJe voudrais savoir s'il y a d'autres conduites à tenir, merci de votre
attention.rnrnCharles

Par **yapasdequoi**, le **26/02/2023 à 20:34**

Bonjour,rnrnVous pouvez signaler ces problèmes à la DGCCRF.rnrn
<https://signal.conso.gouv.fr/>

Par **amajuris**, le **27/02/2023 à 10:39**

bonjour,rnrnavez-vous respecté toutes les précautions mentionnées sur l'emballage du produit
?rnrnsinon, il peut s'agir d'allergie à un élément contenu dans le produit.rnrnque vous a dit le
magasin ou vous avez acheté ce produit ?rnrnsalutations